



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2022-354

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE / Direction de la légalité et des affaires locales

R02-2022-12-26-00005 - Arrêté portant règlement et exécution du budget primitif 2022 de la commune du Gros-Morne (4 pages)

Page 3

PREFECTURE MARTINIQUE

R02-2022-12-26-00005

Arrêté portant règlement et exécution du
budget primitif 2022 de la commune du
Gros-Morne



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant règlement et exécution du budget primitif 2022 de la commune du Gros-Morne

LE PRÉFET

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1612-4 et L 1612-5 ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique ;

Vu les lettres du 4 et 20 juillet 2022 par lesquelles le préfet de Martinique a transmis à la chambre régionale des comptes le budget primitif 2022 de la commune du Gros-Morne en application des dispositions de l'article L 1612-5 du CGCT ;

Vu l'avis n° 2022-0087 du 3 novembre 2022 rendu par la chambre régionale des comptes de Martinique sur le budget primitif 2022 de la commune du Gros-Morne ;

Vu l'avis n° 2022-0102 du 16 décembre 2022 rendu par la chambre régionale des comptes de Martinique sur le budget primitif de 2022 de la commune du Gros-Morne ;

Considérant que la chambre régionale des comptes de Martinique propose au préfet de régler le budget primitif 2022 de la commune du Gros-Morne en apportant au budget voté les modifications figurant dans le tableau annexé à l'avis ;

Considérant que les taux de fiscalité directe locale au titre de 2021 ont été reconduits par la direction régionale des finances publiques, conformément aux instructions de la direction générale des finances publiques qui a fixé au 1^{er} décembre 2022 la date limite de saisie des taux de fiscalité pour permettre l'établissement des impositions directes locales sur le territoire communal pour l'année 2022 ;

Considérant, dès lors, que la fiscalité directe locale ne peut donc plus constituer un levier pour garantir l'équilibre du budget 2022 de la commune du Gros-Morne, il y a lieu de s'écarter de la proposition de la chambre régionale des comptes qui préconise d'augmenter le chapitre 73 de 1,7 M€ ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des autres propositions de la chambre régionale des comptes ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le budget primitif 2022 de la commune du Gros-Morne est réglé et rendu exécutoire conformément à l'état annexé.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture, le maire du Gros-Morne, le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au maire de la commune du Gros - Morne.

Fort-de-France, le **28 DEC. 2022**
Le Préfet de la Martinique

Jean-Christophe BOUVIER

Préfecture de la Martinique - rue Victor Sévère - BP 647/648 - 97 262 Fort-de-France CEDEX
Tel :05 96 39 36 00 - www.martinique.pref.gouv.fr

18 DEC 2022

Annexe de l'arrêté préfectoral N°
BUDGET PRIMITIF DE 2022 DE LA COMMUNE DU GROS-MORNE
(y compris restes à réaliser)

SECTION DE FONCTIONNEMENT- VUE D'ENSEMBLE						
Dépenses de fonctionnement		Budget 2022 voté par la commune	Préconisations de la CRC		Règlement du budget par le préfet	
			Modifications	Proposition de règlement	Modifications adoptées	Budget arrêté et réglé
011	Charges à caractère général	1 654 100,0	+269 875	1 923 975	+269 875	1 923 975
012	Charges de personnel	9 988 202,87	0	9 988 203	0	9 988 203
014	Atténuation de produits	1 239 802	0	1 239 802	0	1 239 802
65	Autres charges de gestion courantes	877 103	0	877 103	0	877 103
66	Charges financières	154 943,89	0	154 944	0	154 944
67	Charges exceptionnelles	97 235	+245 225	342 460	+245 225	342 460
68	Dotations aux provisions et amortissements	150 000	+116 387	266 387	+116 387	266 387
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	576 495,27	+1 489 653	2 066 148	-210 348	366 147
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections	212 117,97	0	212 118	0	212 118
043	Opér. d'ordre de transf. Intérieur de section	0	0	0	0	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0	0	0	0	0
Total		14 950 000	+2 121 139	17 071 139	+421 139	15 371 139
Recettes de fonctionnement		Budget 2022 voté par la commune	Préconisations de la CRC		Règlement du budget par le préfet	
			Modifications	Proposition de règlement	Modifications adoptées	Budget arrêté et réglé
013	Atténuation de charges	54 361,30	-361	54 000	-361	54 000
70	Produits services, domaines et ventes	398 000,00	0	398 000	0	398 000
73	Impôts et taxes	10 839 371,00	+2 085 447	12 924 818	+385 447	11 224 818
74	Dotations et participations	2 591 960,00	-177 747	2 414 213	-177 747	2 414 213
75	Autres produits de gestion courante	3 800,00	0	3 800	0	3 800
76	Produits financiers	0,00	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	25 041,57	+213 800	238 842	+213 800	238 842
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0	0	0	0
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections	310 000,00	0	310 000	0	310 000
043	Opér. d'ordre de transf. Intérieur de section	0,00	0	0	0	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	727 466,13	0	727 466	0	727 466
Total		14 950 000,00	+2 121 139	17 071 139	+421 139	15 371 139
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE						
Dépenses d'investissement		Budget 2022 voté par la commune	Préconisations de la CRC		Règlement du budget par le préfet	
			Modifications	Proposition de règlement	Modifications adoptées	Budget arrêté et réglé
010	Stocks	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	499 382,90	-144 308	355 075	-144 308	355 075
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisation corporelles	793 546,98	+30 500	824 047	+30 500	824 047
22	Immobilisation reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisation en cours	106 322,50	+44 192	150 515	+44 192	150 515
OP	Opérations d'équipement	0	+3 909 971	3 909 971	+3 909 971	3 909 971
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	525 387,43	0	525 387	0	525 387
18	Compte de liaison affectation à...	0	0	0	0	0
26	Particip. Et créances rattachées à des part.	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
45.1	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	310 000	0	310 000	0	310 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	3 605 360,19	0	3 605 360	0	3 605 360
Total		5 840 000,00	+3 840 355	9 680 355	+3 840 355	9 680 355

Recettes d'investissement		Budget 2022 voté par la commune	Préconisations de la CRC		Règlement du budget par le préfet	
			Modifications	Proposition de règlement	Modifications adoptées	Budget arrêté et réglé
010	Stocks	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 349 121,26	+1 204 147	4 553 268	+1 204 147	4 553 268
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement reçues	0	0	0	0	0
21	Immobilisation corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisation reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisation en cours	0	0	0	0	0
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	317 493,37	-7 715	309 779	-7 715	309 779
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	905 082,21	0	905 082	0	905 082
138	Autres subv. d'invest. non transférables	479 689,92	0	479 690	0	479 690
18	Compte de liaison affectation à...	0	0	0	0	0
26	Particip. Et créances rattachées à des part.	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions	0	0	0	0	0
45.2	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	576 495,27	+1 489 653	2 066 148	-210 348	366 147
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	212 117,97	0	212 118	0	212 118
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0	0	0	0	0
Total		5 840 000,00	+2 686 085	8 526 085	+986 084	6 826 084

BALANCE GENERALE DU BUDGET					
Section de fonctionnement	Budget 2022 voté par la commune	Préconisations de la CRC		Règlement du budget par le préfet	
		Modifications	Proposition de règlement	Modifications adoptées	Budget arrêté et réglé
Dépenses	14 950 000	+2 121 139	17 071 139	+421 139	15 371 139
Recettes	14 950 000	+2 121 139	17 071 139	+421 139	15 371 139
Résultat	0	0	0	0	0
Section d'investissement	Budget 2022 voté par la commune	Préconisations de la CRC		Règlement du budget par le préfet	
		Modifications	Proposition de règlement	Modifications adoptées	Budget arrêté et réglé
Dépenses	5 840 000	+3 840 355	9 680 355	+3 840 355	9 680 355
Recettes	5 840 000	+2 686 085	8 526 085	+986 084	6 826 084
Résultat	0	-1 154 270	-1 154 270	-2 854 271	-2 854 271
Résultat global prévisionnel	0	-1 154 270	-1 154 270	-2 854 271	-2 854 271

Fort-de-France, le

26 DEC. 2022

Le Préfet de la Martinique

Jean-Christophe BOUVIER